

— CHARTE DU BÉNÉVOLE —

La Communauté urbaine de Dunkerque organise, pour la première fois de son histoire, l'escale de la Tall Ships Race, intitulée **Les Voiles de Légende**, qui se déroulera **du 10 au 13 juillet 2025**. Cet événement marquera l'accueil de **40 à 50 grands voiliers**, ainsi que des centaines de milliers de visiteurs. La Tall Ships Race, course prestigieuse organisée par la Sail Training International (STI), partira du Havre. Dunkerque aura l'honneur d'être la première escale de cette édition 2025.

Les Voiles de Légende représentent un événement maritime majeur pour Dunkerque, et la participation active des habitants, des acteurs locaux, des associations, des entreprises et des collectivités publiques est essentielle à son succès. Le bénévolat est au cœur de cet engagement, et plusieurs centaines de bénévoles seront appelés à assurer l'accueil du public, la liaison avec les navires, la surveillance de l'environnement et la gestion des parkings.

Cette charte définit les engagements réciproques entre le bénévole et la **Communauté urbaine de Dunkerque**, organisatrice de l'événement.

Engagements du Bénévole

Le bénévole s'engage à :

- **Respecter les statuts et le règlement intérieur** des structures impliquées dans l'événement.
- **Assurer efficacement la mission**, selon les horaires convenus et en parfaite coordination avec l'organisateur.
- **Exercer sa mission de manière discrète**, respectueuse des convictions et opinions de chacun.
- **Collaborer avec les autres bénévoles** et acteurs de l'événement.
- **Prévenir l'organisateur** en cas d'empêchement ou de problème pouvant nuire à la bonne marche de sa mission.
- **Respecter la confidentialité des informations traitées** dans le cadre de la mission et ne pas les divulguer à l'extérieur sans accord préalable.
- **Communiquer les informations nécessaires** à l'organisateur (coordonnées, disponibilités, permis de conduire, compétences linguistiques).
- **S'engager dans les missions validées par l'organisation et le bénévole**, telles que validées au moment de son inscription.
- **Représenter l'image de la collectivité et de l'événement**, en adoptant un comportement adéquat et respectueux, en parfaite adéquation avec l'esprit des Voiles de Légende.
- **Assurer la ponctualité** et le respect des horaires de mission, en se présentant minimum 10 minutes avant le début de sa période d'activité. Il s'assure, le cas échéant, de la présence des bénévoles chargés de prendre sa suite et informe au plus tôt le comité d'organisation de leur absence.
- **Adopter une attitude responsable**, notamment en signalant toute défaillance ou problème observé pendant l'événement à son responsable.
- **Faire preuve d'adaptabilité et de flexibilité** face aux imprévus ou changements de programme.
- **Participer aux réunions d'information et aux formations**, dans la mesure de ses disponibilités.
- **Promouvoir et respecter les principes d'éco-événement**, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et la préservation de l'environnement.
- **Coopérer avec les différents partenaires** de l'événement.
- **Respecter les rôles et responsabilités** attribués par les instances organisatrices.

Engagements de l'Organisateur

La Communauté urbaine de Dunkerque s'engage à :

- **Accueillir le bénévole** de manière courtoise et professionnelle.
- **Fournir toutes les informations nécessaires** sur la mission et le contexte de l'événement.
- **Définir clairement les tâches à accomplir** et fournir les moyens nécessaires à leur réalisation.
- **Mettre à disposition l'équipement nécessaire** pour l'identification du bénévole, y compris :
 - Un gilet
 - Une casquette
 - Une gourde
 - Un T-shirt/jour
 - Un sac
 - Un badge d'accès nominatif
- **Assurer l'accès au site de la manifestation**, avec un badge nominatif permettant au bénévole de circuler dans la zone sécurisée et aux villages éphémères.
- **Mettre à disposition des espaces dédiés pour le bien-être du bénévole** : zones de restauration, hydratation et détente.
- **Fournir un repas et une boisson pour chaque créneau de bénévolat suivant** : 8h30 - 15h/16h, 14h30 - 22h, 17h30 - 00h, par le biais de tickets ou de bracelets.
- **Organiser une soirée de remerciement** pour les bénévoles à la fin de l'événement.
- **Ne pas divulguer les données personnelles** des bénévoles.
- **Remettre un certificat de bénévolat** en fin de mission, permettant aux bénévoles de valoriser cette expérience dans leur parcours professionnel (CV, recherches d'emploi, VAE, etc.).
- **Reconnaître le bénévole comme faisant partie du service public** pour la durée de l'événement (du 10 au 13 juillet 2025 inclus).